

Les implications du CECRL dans le système éducatif français

Le plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères (*décret n° 2005-1011 du 22 août 2005 - B.O. encart n° 31 du 1er septembre 2005. JO du 25 août 2005 - B.O. encart n° 31 du 1er septembre 2005.*) répond à l'objectif, fixé par l'Union européenne, de maîtriser deux langues en plus de la langue maternelle. Il consacre l'adoption du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour l'enseignement des langues dans les écoles et établissements secondaires publics et privés sous contrat.

Il convient d'avoir connaissance des niveaux auxquels se réfère désormais l'Education nationale à travers

- les nouveaux programmes:

- Les nouveaux programmes du premier degré se réfèrent au niveau A1, visé en fin de cycle 3 (fin CM2).
- Les nouveaux programmes du collège visent, en fin de scolarité obligatoire, le niveau B1 pour les élèves LV1 et A2 pour les LV2.
 - le palier 1 regroupe les niveaux A1 et A2 et entre en vigueur à la rentrée 2006
Il recouvre, globalement, les classes de 6^e et 5^e quand l'apprentissage a débuté au cycle 3 de l'école élémentaire et les classes de 4^e et 3^e pour la deuxième langue. Le choix des supports et les stratégies d'apprentissage seront adaptés, dans chaque cas, à l'âge et à la maturité des élèves
 - le palier 2 qui suivra visera à atteindre le niveau B1
Il couvrira les classes de 4^e et 3^e et concernera essentiellement les élèves ayant commencé l'apprentissage de la langue au cycle 3.
- Les nouveaux programmes de lycée définissent comme objectif en fin de cycle terminal les niveaux B2 pour la LV1, B1-B2 pour les LV2 et A2-B1 pour les LV3. Cet objectif est donc visé pour les **épreuves du baccalauréat**.

- **Le Socle commun de connaissances et de compétences**¹ vise le niveau A2 en fin de scolarité obligatoire, à ne pas confondre avec les objectifs des programmes. Comme le nom l'indique, il s'agit d'un socle, c'est-à-dire d'un niveau minimum que doit atteindre toute élève de troisième. Il ne faut donc pas confondre socle et programmes, niveau du Socle et niveau visé par les programmes. Les programmes ne se résument pas au Socle. Le Socle a pour objectif d'aider l'élève à accomplir avec succès sa scolarité et son insertion professionnelle et sociale. Il comporte 7 compétences (maîtrise de la langue française, pratique d'au moins une langue étrangère, mathématiques + culture scientifique et technologique, culture humaniste, compétences sociales et civiques, autonomie et initiative). Une compétence est à prendre au sens européen du terme comme une combinaison ensemble de savoirs (par ex lexicales), de capacités (par ex à utiliser) et d'attitudes (par ex ouverture sur l'autre). La validation du Socle suppose la validation de chacune des 7 compétences, il n'y a donc pas de compensation entre les différentes compétences. L'élève qui n'aura pas validé le Socle recevra un bilan personnel avec attestation de réussite dans les compétences validées.

¹ Voir : <http://media.education.gouv.fr/file/63/4/634.pdf>

- **Le Livret de compétences**¹ accompagne l'élève durant sa scolarité et mentionne la validation du Socle à chacun des paliers (apprentissage fondamentaux, fin d'école élémentaire, fin de scolarité obligatoire).
- **Le nouveau brevet des collèges**² intégrera à partir de 2008 une épreuve écrite obligatoire en langues (coefficient 1). La réussite au brevet sera subordonnée comme toujours à l'obtention de la moyenne (épreuves de l'examen terminal + contrôle continu) mais intégrera deux nouveautés, à savoir la validation de deux compétences du *Socle commun de connaissances et de compétences* : le brevet informatique et internet (B2I) ainsi que le niveau A2 dans une langue étrangère.
- **les certifications en langue étrangères:**
 - o le Diplôme de compétence en langues (DCL, voir site internet : <http://www.d-c-l.net> qui renvoie aux textes et à des sujets en ligne)
 - o le certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES)
- **l'habilitation en langue étrangère pour les professeurs des écoles** (niveau B2 pour la compréhension orale et le niveau B1 pour l'expression orale - voir BO du 29/10/01)
- **l'épreuve orale de langue obligatoire au concours de professeur des écoles à compter de 2006** : niveau B2
- **la certification pour la langue allemande** en fin de 3^{ème} (niveau A2) et en fin de première (niveau B1), introduite à titre expérimental en 2006. Conduite sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale, elle est proposée par l'Allemagne, fait l'objet d'une convention signée par le ministère de l'éducation nationale et la Conférence des ministres de l'éducation des *Länder* (*Kultusministerkonferenz - KMK*) et prend en compte les programmes d'enseignement de l'allemand en France.

De l'approche communicative à l'approche actionnelle du CECRL

Avec **l'approche communicative** l'apprentissage de la langue n'est plus une fin en soi, il vise à faire acquérir l'usage d'un outil de communication. L'usage de la langue s'inscrit dans une situation, comporte nécessairement des interlocuteurs. Parler avec son interlocuteur c'est effectuer un **acte de parole** (promettre, remercier, dire..), c'est l'aspect illocutoire.

Une nouvelle approche, **l'approche actionnelle, au cœur du CERCL et réaffirmée par nos programmes**, apparaît avec les progrès de la mobilité et de l'intégration européenne. Elle confère à l'apprentissage des langues un nouvel objectif, de nature sociale, celui de préparer les apprenants à vivre et à travailler en Europe, mais aussi dans leur propre pays avec des natifs de langues-cultures étrangères différentes : il ne s'agit plus seulement de communiquer avec l'autre de s'informer et d'informer, mais aussi d'agir avec l'autre en langue étrangère. La langue n'est plus seulement un instrument de communication mais un instrument d'action et d'interaction sociale. Nous sommes dans l'aspect **perlocutoire** : l'effet produit sur son interlocuteur en prononçant un énoncé (ordonner peut engendrer une réaction, soit de soumission soit de révolte, critiquer peut déclencher une vague de protestations..) ³. Cette **approche par l'action** a commencé il y a quelques années à

¹

² Le nouveau brevet : <http://www.education.gouv.fr/cid2619/diplome-national-brevet.html>

³ Aspect perlocutoire : voir plus haut p. 9

marquer les programmes de l'enseignement élémentaire pour lequel elle est parfaitement adaptée : pour les jeunes enfants la langue n'a aucun intérêt en elle-même mais bien pour réaliser des choses intéressantes. Enseigner à des enfants une langue étrangère c'est donc leur faire utiliser la langue comme instrument d'action et non seulement comme instrument de communication.

L'approche actionnelle considère l'usager et l'apprenant de la langue comme des acteurs sociaux ayant à accomplir des tâches qui ne sont pas seulement langagières, dans un environnement donné. Les activités langagières engagent des **actes de parole**, tels qu'ils ont été précédemment définis, et elles s'inscrivent elles-mêmes à l'intérieur d'**actions en contexte social** qui leur donnent une pleine signification, un sens et une authenticité.

On retiendra la définition de l'approche actionnelle et de la notion de tâche telle qu'elle est définie dans le CECRL :

« **La perspective (...) de type actionnel** (...) considère avant tout l'usager et l'apprenant d'une langue comme des acteurs sociaux ayant à accomplir des **tâches (qui ne sont pas seulement langagières)** dans des circonstances et un environnement donnés, à l'intérieur d'un domaine d'action particulier. (...) L'action est le fait de plusieurs individus qui mobilisent stratégiquement des compétences linguistiques, mais aussi des ressources cognitives, affectives, volitives, pour parvenir à un résultat déterminé. (...) **Est définie comme tâche** toute visée actionnelle que l'acteur se représente comme devant parvenir à un résultat donné en fonction d'un problème à résoudre, d'une obligation à remplir, d'un but qu'on s'est fixé. Il peut s'agir tout aussi bien, suivant cette définition, de déplacer une armoire, d'écrire un livre, d'emporter la décision dans la négociation d'un contrat, de faire une partie de cartes, de commander un repas dans un restaurant, de traduire un texte en langue étrangère ou de préparer en groupe un journal de classe.¹ »

Il ne peut donc y avoir tâche que si l'action est motivée par un objectif ou un besoin donne lieu à un à un résultat identifiable.

L'approche actionnelle est ainsi définie dans un contexte plus large:

« **Caractéristiques de toute forme d'usage et d'apprentissage d'une langue**
L'usage d'une langue, y compris son apprentissage, comprend les actions accomplies par des gens qui, comme individus et comme acteurs sociaux, développent un ensemble de **compétences générales** et, notamment une **compétence à communiquer langagièrément**. Ils mettent en oeuvre les compétences dont ils disposent dans des **contextes** et des **conditions** variés et en se pliant à différentes **contraintes** afin de réaliser des **activités langagières** permettant de traiter (en réception et en production) des **textes** portant sur des thèmes à l'intérieur de **domaines** particuliers, en mobilisant les **stratégies** qui paraissent le mieux convenir à l'accomplissement des **tâches** à effectuer. Le contrôle de ces activités par les interlocuteurs conduit au renforcement ou à la modification des compétences. »²

Il convient de bien fixer ces notions en gras dans l'encadré, qui sous-tendent les nouveaux programmes, notamment en collège, et bousculent la terminologie à laquelle nous étions habitués :

¹ CECRL, p. 15 et 16

² CECRL, p. 15

Une nouvelle terminologie

1. La réalisation de la tâche fait appel à appel à un ensemble de compétences (générales et linguistiques), comprenant des composantes:
 - **compétences générales (individuelles)**
 - savoir (culture générale, savoir socio-culturel, conscience interculturelle)
 - savoir-faire (pratiques et interculturels)
 - savoir-être (motivation, personnalité...)
 - savoir-apprendre (aptitude à l'étude, phonétiques, conscience de la communication...)
 - **compétences langagières**
 - linguistiques
 - Etendue et maîtrise du vocabulaire
 - Correction grammaticale
 - Maîtrise du système phonologique
 - Maîtrise de l'orthographe
 - sociolinguistiques (paramètres socio-culturels de l'utilisation de la langue)
 - Marqueurs de relations sociales
 - Règles de politesse
 - Différences de registre de langue
 - Références à des spécificités culturelles
 - pragmatiques (produire des énoncés adaptés)
 - compétence discursive (enchaînements cohérents)
 - compétences fonctionnelle : élaborer un discours adapté aux intentions communicatives (description, narration, commentaire, exposé, explication, instruction, démonstration, persuasion...)
 - savoir recourir à des schémas d'échanges verbaux (interaction) :
 - exemples : question/réponse, offre /acceptation ou refus, salutation/réaction....
2. La nature des tâches, extrêmement variée, exige une ou plusieurs activités langagières qui relèvent de
 - la réception (compréhension écrite et orale),
 - la production (expression écrite et orale),
 - l'interaction (écrite ou orale),
 - la médiation (par un même locuteur entre deux langues – traduction – ou entre deux interlocuteurs parlant la même langue - interprétation)

Par exemple répondre à une lettre engage les activités langagières de réception (compréhension écrite, de production (expression écrite) et d'interaction écrite.

3. Pour accomplir une tâche, l'apprenant mobilise ses **compétences** et met en œuvre des stratégies de communication, ainsi déclinées : planification, exécution, évaluation, remédiation. Ces stratégies, auxquelles renvoient les programmes, de collège notamment, sont déclinées pour chacune des échelles du CECRL.

Exemple pour la **production** écrite ¹:

¹ CECRL, p. 59

Planification

- Répétition ou préparation
- Localisation des ressources
- Prise en compte du destinataire ou de l'auditoire
- Adaptation de la tâche
- Adaptation du message

Exécution

- Compensation
- Construction sur un savoir antérieur
- Essai (expérimentation)

Évaluation

- Contrôle des résultats

Remédiation

- Autocorrection

Le plan de rénovation de l'enseignement des langues

La référence au CECRL à travers les programmes a des incidences fortes sur les pratiques pédagogiques et invite tout naturellement à recentrer l'apprentissage et l'évaluation sur les compétences ou activités langagières, conformément aux recommandations parues au **BO n° 23 du 8 juin 2006** (<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/23/MENE0601048C.htm>)

- **« Un apprentissage centré sur une activité langagière dominante**
L'apprentissage repose sur des activités langagières : compréhension de l'oral, expression orale en continu, interaction orale, compréhension de l'écrit et expression écrite. On consacrera dans chaque groupe, sur une période donnée, l'essentiel du travail à une activité langagière privilégiée en fonction des besoins des élèves, de leurs acquis et du projet pédagogique du professeur sans pour autant négliger le travail autour des autres activités langagières.

- **Une organisation en groupes différenciés (groupes de compétences)**

Le travail organisé autour d'une activité langagière dominante peut être dispensé dans des groupes constitués d'élèves ayant les mêmes besoins et issus de classes différentes. L'échelle de référence du Cadre européen (A1, A2, B1, ...) aide les professeurs à identifier ces besoins et à construire une progression en hiérarchisant les difficultés à chaque niveau de l'échelle et pour chaque activité langagière. Cette organisation permet au professeur de répondre plus facilement et de manière mieux adaptée aux besoins de chacun. Dans tous les cas, la désignation des élèves pour la constitution des groupes différenciés relève de la seule responsabilité des enseignants dans le cadre du dispositif arrêté par le chef d'établissement. »¹

Si pour des raisons d'organisation - impossibilité d'aligner les horaires de plusieurs classes - il est impossible d'envisager la constitution de groupes différenciés à partir de plusieurs classes sur la base de besoins ou d'objectifs spécifiques, le regroupement des élèves peut se faire sur la base de la classe. Dans ce cas où les "groupes de compétence" sont intégrées à la classe. Quelle que soit l'organisation retenue (regroupement d'élèves issus de la même classe ou de classes différentes), la constitution des groupes se fait en fonction des acquis et des besoins des élèves.

¹ BO n° 23 du 8 juin 2006 : <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/23/MENE0601048C.htm>

Le travail par groupes différenciés au sein de la même classe peut s'opérer de plusieurs manières. Quelques exemples :

- ◆ toute la classe partage le même support qui est alors adapté en fonction des besoins de chaque groupe. Le professeur dispose de plusieurs variables possibles : nature et nombre des aides à la compréhension, versions aménagées du texte, nature et degré de difficulté des tâches ...
- ◆ les différents groupes travaillent sur des supports de nature différente qui illustrent ou non la même thématique de manière complémentaire, avec des tâches de degré et de nature différentes. On opère ensuite une mise en commun.

Quel que soit le dispositif retenu, les choix pédagogiques doivent assurer une progression conforme aux besoins des élèves **ET** référencée aux échelles du CECRL. Indexer les tâches proposées aux différents niveaux du cadre offre des points de repères à l'élève dans sa progression. Il peut ainsi situer son niveau et créer son propre horizon d'attente.

- **Les nouveaux modes d'évaluation (certification en allemand et épreuve orale au baccalauréat STG)** se réfèrent aux attentes définies par les échelles du CECRL. On remarquera que l'on a désormais tourné le dos à l'évaluation du seul code linguistique et que l'on valorise la dimension pragmatique, l'efficacité dans la réalisation de la tâche demandée, et la cohérence du discours comme l'indiquent les critères d'évaluation. Un hors-sujet aux épreuves d'expression écrite à la certification vaut zéro point. Voir les exemples empruntés aux épreuves d'expression orale au baccalauréat STG et à la certification en allemand niveau B1.

◆ **Baccalauréat série STG : fiche d'évaluation et de notation pour l'expression orale**¹

Pour **chacune des trois colonnes**, situer la prestation du candidat à l'un des quatre **degrés de réussite** et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner) de **0** (absence totale de production) à **6 ou 8**

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité et recevabilité linguistique	
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
<i>Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.</i>	LV1 et LV2 : 1 pt	<i>Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.</i>	LV1 et LV2 : 2 pts	<i>S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.</i>	LV1 et LV2 : 2pts
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
<i>Produit un discours simple et bref à partir du document.</i>	LV1 : 3 pts. LV2 : 4 pts	<i>Répond et réagit de façon simple.</i>	LV1 : 3 pts. LV2 : 4 pts	<i>S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.</i>	LV1 : 4 pts. LV2 : 5 pts
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
<i>Produit un discours articulé et</i>	LV1 : 4	<i>Prend sa part dans l'échange, sait-</i>	LV1 : 4 pts. LV2 : 6 pts	<i>S'exprime dans une langue globalement</i>	LV1 : 6 pts.

<i>nuancé, pertinent par rapport à la dimension culturelle du document.</i>	<i>pts. LV2 : 5 pts</i>	<i>au besoin - se reprendre et reformuler.</i>		<i>correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.</i>	<i>LV2 : 7 pts</i>
Degré 4		Degré 4 (LV1 uniquement)		Degré 4	
<i>Produit un discours argumenté, informé, et exprime un point de vue pertinent.</i>	<i>LV1 et LV2 : 6 pts</i>	<i>Argumente, cherche à convaincre, réagit avec vivacité et pertinence.</i>	<i>LV1 uniquement : 6 pts</i>	<i>S'exprime dans une langue correcte, fluide, proche de l'authenticité.</i>	<i>LV1 et LV2 : 8 pts</i>
<i>Note A, sur 6 S'exprimer en continu</i>	<i>/6</i>	<i>Note B, sur 6 Prendre part à une conversation</i>	<i>/6</i>	<i>Note C, sur 8 Intelligibilité et recevabilité linguistique</i>	<i>/8</i>
APPRÉCIATION : <i>Note de l'élève (total A + B + C) = / 20</i>					

- ◆ Critères d'évaluation pour la certification en allemand : voir site <http://dsd-kmk.de/downloads/ausfuehrungsbestimmungenb1undc12.pdf>

Thérèse Behrouz
IA-IPR d'allemand